



ICAO

## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Vingt-sixième réunion du Groupe régional Afrique – Océan indien de planification et de mise en œuvre (APIRG/26) & Neuvième réunion du Groupe régional de sécurité de l'aviation – Région Afrique-Océan Indien (RASG-AFI/9) – Sessions conjointes

6 et 10 novembre 2023

**Point 2 de l'ordre du jour :** Examen des suites données par l'ANC et le Conseil sur le rapport des réunions APIRG/25 et RASG-AFI/8 & Suivi des Conclusions et Décisions des sessions conjointes APIRG/25 & RASG-AFI/8

## 2.2 Suivi des Conclusions et Décisions des sessions conjointes APIRG/25 & RASG-AFI/8

(Note présentée par le Secrétariat)

RÉSUMÉ	
<p>La présente note de travail décline l'état de mise en œuvre des conclusions et décisions des sessions conjointes des réunions APIRG/25 &amp; RASG-AFI/8.</p> <p>La suite à donner la réunion figure au <b>Paragraphe 3</b></p>	
<p><b>Objectifs Stratégiques</b></p>	<p>La présente note de travail se rapporte aux Objectifs stratégiques Sécurité et Capacité et efficacité de la navigation aérienne</p>

### 1. INTRODUCTION

1.1 La vingt-cinquième réunion du Groupe AFI de planification et de mise en œuvre (APIRG/25) et la huitième réunion du Groupe régional AFI sur la sécurité de l'aviation (RASG - AFI/8) se sont tenues du 7 au 11 novembre 2022 à Kigali, Rwanda. Deux sessions conjointes ont été convoquées les 7 et 11 novembre 2022 tandis que la réunion RASG-AFI s'est tenue le 10 novembre 2022. Les sessions conjointes ont adopté 4 conclusions et 1 décision.

1.2 Le document de travail présente l'état de la mise en œuvre des conclusions et décisions des sessions conjointes APIRG/25 et RASG-AFI/8.

### 2. ANALYSE

2.1 L'état de la mise en œuvre des conclusions et décisions des sessions conjointes APIRG/25 et RASG-AFI/8 est présenté en annexe du présent document.

**3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION**

3.1 La réunion est invitée à :

- a) prendre note de l'état de mise en œuvre des conclusions et décisions des sessions conjointes APIRG/25 et RASG-AFI/8 ; et
- b) examiner les points en suspens et fournir des orientations supplémentaires pour améliorer et accélérer leur mise en œuvre.